Direction générale de
la mobilité et des routes DGMR
Division entretien

Place de la Riponne 10
1014 Lausanne

POLICE DES ROUTES
Restriction de circulation

RC 546-C-S
Bois d'Archens - Froideville

En raison de travaux de la pose d'un nouveau revêtement entre Bois d'Archens et Froideville. Le tronçon de la Route Cantonale N° 546-C-S, compris entre l'intersection avec la route de Bottens à Chalet-à-Marin et l'intersection avec le chemin du Closel, sera interdit à toute circulation (OSR 2.01)

Du lundi 18 août 2025 dès 06h00
Au vendredi 22 août 2025 à 06h00

Une signalisation de déviation sera mise en place par chemin de Montheron – Cugy – Bretigny-sur-Morrens – Bottens – Poliez-Pittet – Villars-Tiercelin - Froideville dans les deux sens.

Les usagers de la route sont priés de se conformer à la signalisation mise en place à cet effet et de faire preuve de prudence, nous les remercions d'avance de leur compréhension.

Direction générale de
la mobilité et des routes
Division – Entretien

Avis
• Communes de Bottens, Bretigny-sur-Morrens, Cugy, Froideville, Jorat-Menthue, Lausanne, Montilliez, Poliez-Pittet
• Gendarmerie, CET-Blécherette, Echallens
• Police de Lausanne
• ECA, Pully, SDIS
• Transport public
• DGMR Région Centre
• Police Viasuisse
• Urgences-Santé
• Transports Spéciaux
• Manifestations

Etat de Vaud / DICIRH

Direction générale de la mobilité et des routes

RC 546-C-S
Bois d'Archens - Froideville

Date	Dessin	Référence	N° Plan
18.07.2025	CSA	2521-04	00
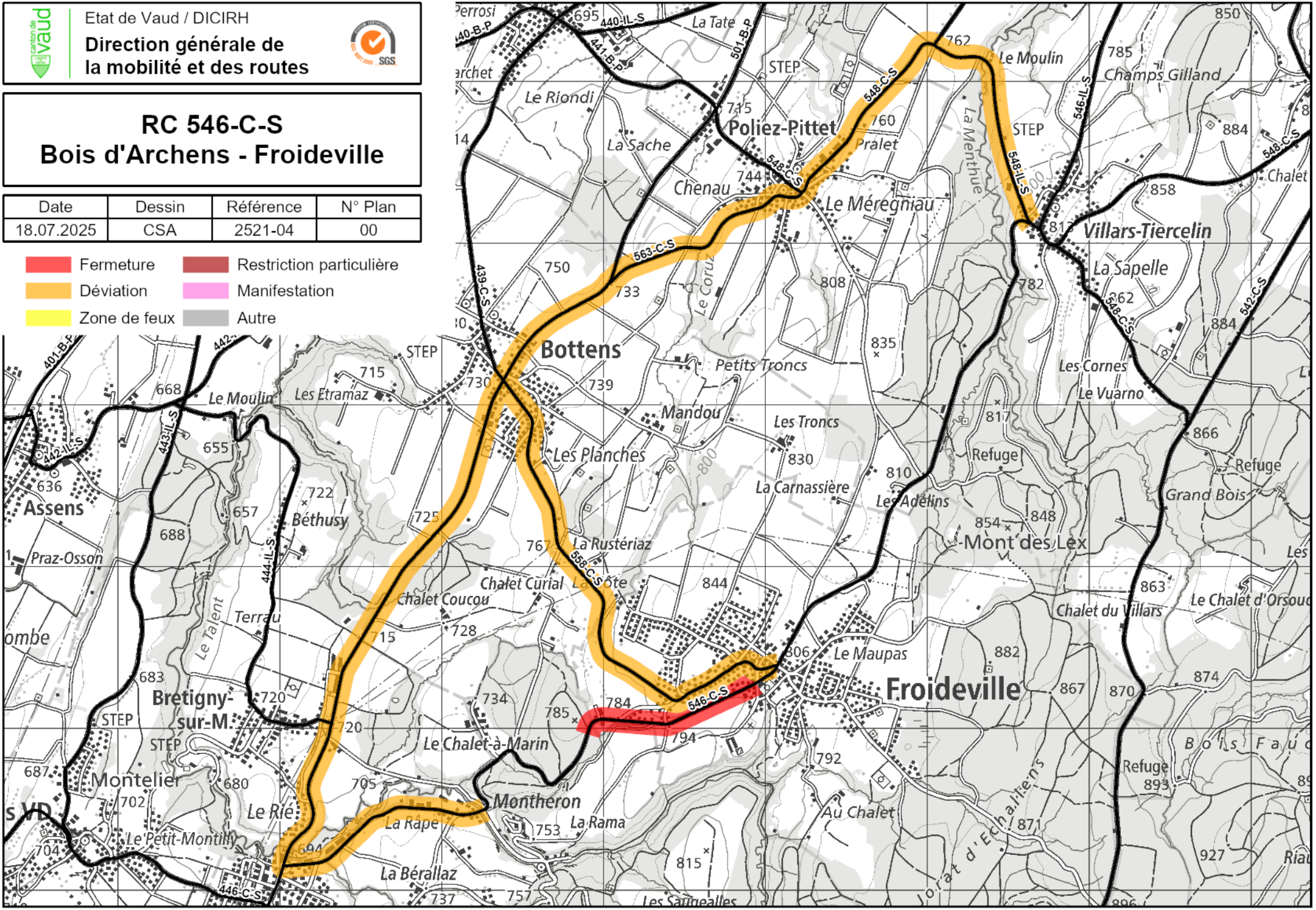
- Fermeture
- Déviation
- Zone de feux
- Restriction particulière
- Manifestation
- Autre